

ABONNEMENT

Saumur: Un an 30 fr. Six mois 16. Trois mois 8. Poste: Un an 35 fr. Six mois 18. Trois mois 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 Réclames... 90 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 MAI

DEVANT-DERRIÈRE

Devant, le président Floquet se présente comme un homme de gouvernement; derrière, il encourage le désordre.

Devant, c'est une apparence de ministre; derrière, c'est un ami des communaux.

Devant, il mozigène le Conseil municipal de Paris; derrière, il l'excite à mordre.

C'est un politique très délié que le président Floquet.

Le vote des 40,000 fr. pour la grève de Pantin n'a pas été approuvé par le gouvernement; voilà ce qui s'est passé devant.

M. Floquet a écrit au Conseil municipal pour lui fournir un truc bon à mettre dans le gouvernement; voilà le derrière.

Cette lettre a été lue en séance à l'Hôtel-de-Ville.

« Certes, a écrit M. Floquet, nous partageons vos sympathies pour les grévistes et nous sommes tout disposés à leur donner des gages plus solides que de bonnes paroles; mais pourquoi affirmer si crûment votre volonté d'intervenir dans un différend entre patrons et ouvriers, et vous réserver la faculté de distribuer directement des secours aux grévistes? Que ne parlez-vous simplement de secours, d'assistance à une population éprouvée, en laissant à l'administration qui vous est dévouée le soin de répartir les subsides? Attendez un peu les termes de votre délibération, soyez pour une fois opportunistes et le gouvernement s'empressera de ratifier votre décision. »

Le Conseil communal a suivi le conseil de derrière, et il a voté une délibération peu différente de la première, mais que le gouvernement ne désapprouvera pas.

D'ailleurs, les communaux de l'Hôtel de Ville ont déclaré, au cours de la discussion, qu'ils n'entendaient nullement se désintéresser du conflit entre les ouvriers et les patrons, et que les 40,000 fr. seraient réservés aux grévistes. Notre vote est exclusi-

vement politique », s'est écrit un membre de la majorité; et M. Levraud a remercié ironiquement M. Floquet d'avoir indiqué au Conseil une formule qui, à l'avenir, lui permettra d'échapper aux annulations.

Et, pour comble, le Conseil, par l'organe de son président, a affirmé une fois de plus « le sympathique intérêt qu'il porte au cabinet de M. Floquet. »

Nous dirons, comme le Journal des Débats:

« C'est, en vérité, un spectacle bien édifiant que celui d'un chef de gouvernement enseignant à une assemblée révolutionnaire le moyen de tourner la loi et lui soumettant d'avance les termes de sa propre capitulation. »

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Le Sénat, poursuivant la première délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée, a repoussé par 129 voix contre 87 l'amendement de M. le général Campenon tendant à la suppression des dispenses conditionnelles.

M. Floquet était venu défendre cet amendement au nom du gouvernement.

Il s'est exprimé dans les termes suivants qui paraîtront tout-à-fait bizarres:

« En présence de cet amendement, qui reproduisait devant le Sénat la résolution votée par la Chambre des députés, quelle devait être la conduite du ministère? Tous ceux de ses membres qui font partie de la Chambre ayant voté cette disposition, il lui a paru impossible, non seulement de s'opposer, mais encore de ne pas adhérer avec fermeté à l'amendement du général Campenon. Il nous a semblé que cet amendement présente de grands avantages, puisqu'il tend à développer les forces vives de l'armée en y maintenant toutes les intelligences les plus éclairées. Nous venons donc vous demander de voter cet amendement, qui donnera à la fois satisfaction aux intérêts de l'armée et à la justice sociale. »

Les adversaires de l'amendement de M.

le général Campenon ont fait facilement justice de semblables arguments.

INFORMATIONS

LES OUVRIERS DE LA TOUR EIFFEL

Voici encore une nouvelle grève, celle des ouvriers qui travaillent à la construction de la tour Eiffel.

Ces ouvriers, au nombre de deux cents, réclament une augmentation de salaires basée sur ce fait que le travail devenant au fur et à mesure plus dangereux, les chances de mortalité s'accroissent.

MM. Eiffel se sont refusés à acquiescer à cette demande. De là conflit et cessation de travail.

Le Journal officiel a promulgué la loi autorisant la ville de Paris à s'imposer extraordinairement, savoir:

En 1889, dix-sept centimes additionnels au principal des contributions foncières, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, et cinq centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.

Et pendant cinq ans, à partir de 1890, quarante-quatre centimes additionnels au principal des contributions foncières, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, et vingt-deux centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.

Le produit est évalué à près de 414 millions; il servira, dit la loi, au payement des dépenses municipales tant ordinaires qu'extraordinaires.

Il en coûte cher à Paris d'être administré par des sectaires de la libre-pensée et de la libre dépense.

LE PAYS DE L'IMPRÉVU

La République française dit que la France est le pays où les choses les plus invraisemblables arrivent le plus naturellement. M. Charles Bigot écrit, en paraissant prêter ce propos à un milliardaire américain:

« La France est un grand pays, en dépit de ses revers. Le monde regarde toujours avec curiosité ce qui s'y passe; et rien ne se fait là qui n'ait son contre-coup sur le reste de l'Europe. La France, c'est le pays de l'imprévu, de l'extraordinaire; c'est comme le roman de l'Europe moderne. Tout s'y est vu, tout s'y peut voir encore, même l'impossible. »

Il faut, en effet, que ce grand, mais malheureux pays, soit bien le pays de l'imprévu, de l'extraordinaire et de l'impossible, pour que la République ait pu s'y installer avec tant d'audace, s'y maintenir malgré ses fautes et son cynisme, et pour qu'elle se permette encore de rêver quelques nouvelles injures contre nos traditions et nos croyances.

Mais tout a une fin: les romans comme toutes choses. Le roman de la République, qui a débuté par un drame, semble toucher à son dénouement, et cette fin sera l'imprévu.

L'Europe, qui est curieuse, regarde très attentivement. Elle comprend que le dernier chapitre s'achève et que l'imagination des romanciers est à bout.

La fin sera peut-être pour le prochain numéro — électoral.

LE BRAY' GÉNÉRAL NOTAIRE

Ce pauvre général Boulanger devient grotesque. A Brives-la-Gaillarde, cité chère aux vaudevillistes, les notaires se sont réunis pour élire la chambre professionnelle; des pourparlers animés précédèrent l'élection, et au dépouillement du scrutin on reconnut avec stupeur que le général Boulanger avait obtenu huit voix! Deux de plus, et l'ami de Vergoin était nommé, à Brives-la-Gaillarde, président de la chambre des notaires! Quel gaillard!

AUTRE PHÉNOMÈNE

Comme pendant à ce curieux général, nous avons M. Constans: ce pompier célèbre revient d'Orient; il ne va pas figurer à l'Exposition de Barcelone, ville illustrée ja-

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PETITE-NIECE D'O'CONNELL

Quelques instants après, Ellen franchissait le seuil du presbytère, retrouvait son bateau, et revenait vers Glengarry-Castle.

Elle y arriva à l'heure du dîner. Un peu pâle, les yeux encore voilés de larmes, la jeune fille descendit dans la salle à manger, où déjà son oncle et miss Matilda étaient entrés. Elle s'aperçut vite que sir Robert la regardait avec un air de joyeux mystère, que la petite scène de l'après-midi n'avait pas laissé de traces et avait été complètement oubliée. Ellen, qui avait craint d'avoir blessé son oncle, en fut heureuse, et le dîner continua animé par la gaieté de sir Glengarry.

Au dessert, la joyeuse humeur de l'Écossais ne fit que s'accroître, et l'Anglaise, stupéfaite du courage de la jeune fille, qui essayait de faire bonne contenance, se repréna à craindre que ses odieuses poursuites n'eussent aucun résultat.

Après le repas terminé, sir Glengarry monta dans la grande bibliothèque; il sonna un domestique et lui fit dresser au milieu de l'appartement une table éclairée par deux lampes, puis il déploya

un volumineux portefeuille et commanda qu'on apportât un plateau avec deux verres et une bouteille de vin. Il redescendit ensuite au salon; et, s'avançant vers Ellen avec solennité et lui offrant le bras, il la pria de vouloir bien le suivre dans la bibliothèque. Ellen frissonna, mais elle ne pouvait pas refuser d'accompagner son oncle: elle monta. Miss Matilda demeura interdite dans la salle à manger. Sir Glengarry fit asseoir sa pupille, puis, se plaçant en face d'elle et faisant sauter le bouchon de la bouteille, il remplit les deux verres et s'écria:

— Allons, ma nièce, je bois à votre majorité!

Ellen, reconnaissante envers son oncle de n'avoir pas oublié cette date dans l'année, sourit, et porta le verre à ses lèvres. Puis sir Robert se renversa dans son fauteuil et montra du geste les papiers étalés devant lui:

— De ce jour, Ellen, dit-il, étant majeure, vous êtes libre et responsable de vos actes, je vous dois vos comptes de tutelle. Mon rôle, à moi, est fini!

Tout occupé qu'il était de grouper les feuilles qu'il avait devant lui, sir Robert ne s'aperçut pas du trouble subit qui saisit Ellen à ces derniers mots; la jeune fille avait oublié cette circonstance particulière.

Joyusement, le vieil Écossais, papiers en main, s'adressa à sa nièce.

— Miss Ellen Mac-Gaway, dit-il avec solennité,

vous possédez le Fern-Cottage, que je n'ai pas voulu vendre, pensant qu'il vous serait agréable de le conserver.

Un regard de reconnaissance récompensa sir Glengarry de sa délicate pensée.

— Les vieux domestiques ont été payés régulièrement; vous continuerez si bon vous semble, reprit l'Écossais.

Ellen fit un signe d'assentiment.

— Voici enfin une somme de cinq mille francs en titres sur la Banque d'Angleterre, et quelques sacs d'écus que je viens de réaliser, et dont vous ferez ce que vous voudrez.

Tout en parlant, sir Glengarry avançait les titres de propriété, présentait les comptes, et ouvrait les sacs dont le contenu s'échappait sur la table.

Ellen, parlant avec effort, leva son beau regard vers son oncle.

— Je vous remercie, dit-elle, sir Robert, vous avez été bon de vous occuper ainsi avec tant de soin...

— Je n'ai fait que mon devoir, Ellen, et je puis dire aujourd'hui que j'ai été heureux de votre séjour au château.

Il chercha un instant dans son portefeuille et en retira un acte tout préparé.

— Voulez-vous maintenant, ma nièce, signer cette pièce qui est une décharge pour moi de mes devoirs de tuteur?

Ellen signa avec toute la dignité et la gravité anglaises.

— C'est bien, dit sir Robert.

Il signa lui aussi, puis, se renversant dans son fauteuil et se frottant les mains en regardant Ellen avec un malin sourire:

— Et maintenant, ma nièce, dit-il, vous êtes libre. Vous pouvez rester ici à soigner votre vieil oncle qui sera toujours heureux de votre présence... comme aussi, ajouta-t-il en souriant d'un air d'incrédulité, vous pouvez partir...

Ellen se leva. Elle était d'une pâleur effrayante; l'incertitude avait fait place à une décision subite: tout en écoutant parler son oncle, elle s'était résolue à profiter de l'occasion qui lui était offerte, mais son cœur était brisé; elle ne pouvait se résoudre à accomplir un acte qui ressemblait à de l'ingratitude; la lutte qu'elle soutenait contre elle-même était violente, mais elle triompha. Attachant longuement, profondément, son regard sur son oncle, elle murmura d'une voix qui tremblait:

— Eh bien! mon oncle, puisque je suis libre, je partirai demain matin.

Sir Glengarry bondit sur son fauteuil: la surprise et l'indignation se confondaient chez lui; mais il se calma, et, désignant du geste l'argent qu'il avait devant lui:

— Miss Ellen Mac-Gaway, dit-il d'un ton glacé,

dis par ses pompes odoriférantes; il se contente d'affirmer au débotté son dévouement aux colonies. Depuis plusieurs mois le gouvernement le sommit d'opter entre ses fonctions de gouverneur de l'Indo-Chine et son siège de député. M. Constans, devenu diplomate, évitait de répondre, ce qui lui permettait de garder double place et double appointement. Mais tout a une fin; M. Constans, obligé de s'expliquer, répond: « Je donnerai ma démission de député pour me consacrer entièrement au gouvernement de l'Indo-Chine! »

Quelle grandeur d'âme! N'êtes-vous pas touchés? Un si beau dévouement s'explique. L'indemnité accordée aux députés n'est que de 9,000 fr.; le traitement du gouverneur indo-chinois est d'une centaine de mille francs; vous voyez d'ici la différence.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publiait, il y a quelques jours, au sujet d'une mesure prise à la frontière française, une note indignée. L'Agence Havas publie la communication suivante :

« Les journaux allemands ont publié un procès-verbal établissant qu'un sieur Littauer, de nationalité allemande, se disant typographe, s'est vu refuser l'entrée sur le territoire français par le commissaire de police d'Inney-Avrincourt.

« Nous sommes en mesure de fournir quelques éclaircissements sur cet incident. Le sieur Littauer est arrivé à la gare d'Inney-Avrincourt le 24 à trois heures, présentant les apparences d'un vagabond. Il a déclaré, non pas être ouvrier typographe, mais bien être marchand ambulant, sans domicile, se rendant à la foire de Châlons-sur-Marne.

« Le commissaire de police, devant cette déclaration, a demandé à Littauer s'il était muni de l'autorisation requise par les instructions ministérielles, des étrangers qui se rendent en France comme marchands ambulants, bateleurs, etc., etc. Littauer n'ayant pu fournir cette pièce, l'accès du territoire français lui a été interdit.

« Dès que M. le préfet de Meurthe-et-Moselle a eu connaissance de ce fait, il a donné des instructions au commissaire de police pour que le sieur Littauer pût être admis en France. Les circulaires ministérielles avaient été en effet mal interprétées. Les marchands forains étrangers doivent obtenir une autorisation spéciale pour exercer leur métier en France; mais il ne leur a jamais été prescrit d'être en possession de cette autorisation au moment où ils pénètrent sur notre territoire. »

L'autorité française n'a donc pas maintenu sa décision première.

On sait que l'autorité allemande se montre toujours très sévère pour les Français qui veulent entrer en Alsace-Lorraine. Les tracasseries continuent.

## L'INCIDENT DE LONGCHAMPS

### FAUX BILLETS DE BANQUE

Il circule en ce moment de faux billets de 500 francs, avons-nous dit. Ces billets,

voilà votre fortune! Adieu!

Puis il sortit, droit et raide, cherchant à cacher son émotion sous un masque de rigidité; mais quand il eut refermé la porte sur lui, la force l'abandonna tout à coup, et la jeune fille eut entendu un sanglot.

Ellen demeura seule dans la vaste salle. On entendait le vent souffler sous les portes, et ses sourds mugissements faisaient écho à la tristesse dont était remplie l'âme de la jeune fille. Obligée de se contraindre, de ne rien révéler à son oncle et de partir ainsi, comme une fugitive, de la maison où elle avait été recueillie, Ellen comprit son cœur à pleines mains et supplia sa mère de lui envoyer d'en haut du courage et de la force: elle se disait que parfois l'accomplissement du devoir offre de rudes austérités.

A la fin elle sortit, rentra dans sa chambre, donna quelques ordres pour le lendemain et fit ses préparatifs de départ. Elle ne dormit pas de toute la nuit, et l'aube du jour la trouva épuisée, mais vaillante.

La voiture qui devait l'emmenar arriva à sept heures du matin. Au moment de partir elle voulut revoir son oncle et heurta légèrement sa porte: — Mon oncle! murmura-t-elle d'une voix brisée.

Elle entendit sir Gleggery frapper du poing sur la table; mais elle n'obtint aucune réponse. Alors elle baissa son voile, courut à la voiture et

modicairement imités, paraît-il, portent la lettre M et le n° 774. C'est ce numéro qui permet de les distinguer aisément — quand on est prévenu — puisque dans la lettre M la Banque n'en est encore qu'à la série 334.

Ces faux billets de banque ont donné lieu jeudi, aux courses de Longchamps, à une aventure des plus fâcheuses.

M. Julien Dumas, avocat distingué et estimé du barreau d'Orléans, voulant mettre quelques louis sur un cheval qui allait courir, changea un billet de cinq cents francs au guichet de change qui se trouve entre les deux bureaux du pari mutuel. On lui donna cinq billets de cent francs, et il s'éloigna tranquillement quand tout à coup deux rudes mains s'abattirent sur ses bras, et il entendit ce mot: « Au poste! » Il demanda des explications, on les lui refusa en l'entraînant vers le bureau de M. Cochefer, commissaire de police. M. le comte de La Rochefoucauld d'Estissac, qui connaît beaucoup M. Dumas, intervint. On l'arrête, on l'entraîne aussi avec brutalité, en lui refusant, comme à M. Dumas, toute explication. Un ami de M. Dumas, M. Vallier, ancien capitaine d'infanterie, veut intervenir à son tour, et demander le motif de cette arrestation.

Il n'en faut pas davantage pour le faire arrêter comme les autres.

Disons maintenant qu'au bureau de change se trouvait un employé spécial de la Banque de France, au lieu et place du changeur habituel. Il avait reconnu un billet faux, avait fait un signe et fait arrêter le porteur du billet.

M. Dumas, qui ne pouvait se douter du crime qu'on lui imputait, ne put obtenir que difficilement une explication du commissaire de police. Quant au comte de La Rochefoucauld et à M. Vallier, il n'y avait aucun motif de les arrêter. Ils établirent leur identité, mais on ne les relâcha pas pour cela. On les fouilla, de même que M. Dumas, puis on procéda à un long interrogatoire, et MM. Dumas, de La Rochefoucauld et Vallier, arrêtés à trois heures un quart, n'étaient remis en liberté qu'à sept heures et demie.

On avouera que c'est procéder étrangement et que ce n'est pas là une police bien faite.

M. Dumas a reçu, paraît-il, le billet faux, cause de toute l'aventure, au café de Paris, avenue de l'Opéra, où il avait été donné par deux Anglais qui ont pris une bouteille de Champagne.

## L'AFFAIRE DES VINS D'HYÈRES

Le parquet de Toulon vient de faire procéder à l'exhumation de onze cadavres dont la mort paraît être attribuée à l'empoisonnement causé par l'usage de vins falsifiés.

De chacun des cadavres les opérateurs ont conservé le foie, l'intestin et l'estomac, qui ont été déposés dans divers bocaux pour être soumis à une rigoureuse analyse.

A la suite de cette exhumation, un propriétaire-négociant en vins d'Hyères, M. de Villeneuve, a été mis en état d'arrestation.

s'y jeta en sanglotant.

Et dans son désespoir elle ne vit pas sir Gleggery se dresser à sa fenêtre, pâle et défilé comme une ombre gigantesque, la regarder un instant avec douleur, et, quand la voiture disparut au tournant de la route, murmurer une plainte et tomber évanoui.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

M. DOUÉSNEI, EPICERIE CENTRALE, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il vient de recevoir de l'Union des Propriétaires de Nice, — dont le siège de la Société et de l'exploitation sont à Nice, 9, boulevard de l'Hôpital, et la maison de vente à Paris, 10, avenue de l'Opéra, — des Huiles d'olives nouvelles sur fines dont la pureté lui est garantie sur facture et par l'article 3 des statuts de la Société ainsi conçu :

« La Société s'interdit absolument le commerce de toute huile autre que celle d'olive pure. »

Cette huile supérieure est vendue 4 fr. 20 le 1/2 kilog. au détail, 4 fr. 10 par 5 kilog. et 4 fr. par 10 kilog.

Le laboratoire municipal de Paris a été chargé par le parquet de rechercher quelles sont les substances toxiques dont l'introduction dans les vins a pu causer l'empoisonnement des clients de M. de Villeneuve.

Les médecins ont constaté que les victimes avaient succombé à l'empoisonnement par l'arsenic; il s'agissait donc, dit le Petit Journal, de découvrir comment et pourquoi cet arsenic avait été introduit dans les vins.

Il aurait pu être introduit comme antiseptique pour assurer la conservation des vins; mais alors il ne devrait y figurer qu'en petite quantité, et l'analyse a démontré que les consommateurs des vins frelatés avaient absorbé le poison à une assez forte dose.

Les vins vendus par M. de Villeneuve étaient des vins de seconde cuvée, obtenus par l'addition de glucoses au marc de raisin.

Ces glucoses, fabriqués avec de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique, qui provient du grillage des pyrites, contiennent nécessairement une grande quantité d'arsenic.

D'un autre côté, M. de Villeneuve a pu colorer ses vins au moyen de fuschine. Or la fuschine, après quelque temps, laisse la matière colorante tomber dans les lies, alors que l'arsenic qu'elle contient reste seul mélangé au vin.

L'emploi des glucoses par le négociant en vins incriminé est, paraît-il, dès maintenant établi; le laboratoire municipal aura toutefois à déterminer si M. de Villeneuve a encore aggravé son cas en se servant de fuschine.

Ces falsifications, si elles ne produisent pas toujours des conséquences aussi graves que dans le cas actuel, sont du reste journalières, et on ne saurait sévir avec trop de rigueur contre cette manière de procéder.

A Paris, il est vrai, on est arrivé, grâce au laboratoire municipal, à les réprimer en partie. Les marchands de vins de la capitale — les mauvais, car il y en a de mauvais et de bons — se contentent actuellement de mouiller leurs vins et de les colorer ensuite avec du raisin du Chili, matière végétale intermédiaire entre la matière colorante du vin et celle du sureau, et dont les effets physiologiques n'ont pu encore être déterminés exactement.

Mais, dans les départements et dans la banlieue même, les moyens de répression sont beaucoup plus difficiles. Aussi les marchands fabriquent-ils sous le nom de vins de raisins secs des vins qui, en réalité, ne contiennent que 25 0/0 de raisins secs et 75 0/0 de glucose. L'emploi de la fuschine est plus répandu que jamais.

Ajoutons que si la répression est difficile, on hésite aussi à en user en présence de la situation et de l'influence des fraudeurs, souvent riches et haut placés.

Espérons que le retentissement qui va être donné à l'affaire de Villeneuve aura des effets salutaires.

Exhumer onze cadavres pour y retrouver de la fuschine ou de la glucose, sinon de l'arsenic, cela ne se fait pas tous les jours. Il faut que la leçon profite.

Mais que d'innocents mis à mort par un simple fraudeur de vins, si ce qu'on raconte est vrai, si les morts ne sont morts que pour avoir bu les vins de M. de Villeneuve!

## NOUVELLES MILITAIRES

### LA LIBÉRATION DE LA CLASSE DE 1883

Le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de toutes armes et de tous services des corps de l'Algérie ou de l'intérieur appartenant à la classe de 1883 et actuellement en congé, à quelque titre que ce soit, seront définitivement maintenus dans leurs foyers par libération anticipée.

Les militaires appartenant au corps du Tonkin et faisant partie de la même classe qui se trouveraient actuellement en congé ne rejoindront pas, et ceux qui seront rapatriés d'ici au mois de septembre prochain seront dirigés directement dans leurs foyers par application des mêmes dispositions.

On croit qu'en raison du nombre considérable de demandes parvenues, dans ces derniers temps, au ministère de la guerre, M. de Freycinet serait assez disposé à renvoyer, d'ici peu, tous les soldats de la classe de 1883 à leurs familles qui les réclament pour les travaux de l'agriculture.

Cette mesure donnerait satisfaction aux

désiderata si souvent exprimés depuis quelque temps par la presse.

### LES ÉLÈVES DE SAINT-CYR AU CAMP DE CHALONS

La période de séjour des élèves de Saint-Cyr au camp de Châlons est fixée, pour cette année, du 14 au 31 août.

Pendant ces quinze jours, les Saint-Cyriens effectueront des manœuvres et des tirs aux grandes distances avec le fusil à petit calibre.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Conseil Municipal de Saumur

#### Constitution de la nouvelle municipalité

Les nouveaux conseillers élus se sont réunis avant-hier dimanche, à une heure, pour constituer la municipalité saumuroise. Cette séance avait été précédée de pourparlers longs et animés. L'honorable M. Poitou avait déclaré qu'il ne pouvait entrer dans aucune combinaison, et pour lui trouver un successeur on avait frappé à bien des portes. Heureusement que M. Poitevin s'était dévoué et avait promis d'accepter les fonctions d'adjoint, s'il était nommé. Cela lui est arrivé.

M. Liénard avait aussi quelques opposants.

Enfin, pour le maire, le Conseil était partagé en deux camps, les *Combiéristes* et les *Vinsonnistes* — car, dans notre siècle, tout finit en iste. — Ceux-ci ont baissé pavillon à la dernière heure.

M. Combié, comme ancien maire, ouvre la séance, annonce l'objet de la réunion, et invite le doyen d'âge à prendre la présidence. M. Goulard a cet avantage que personne ne lui dispute et vient remplacer M. Combié qui rentre dans l'hémicycle.

M. Goulard demande au Conseil de vouloir bien nommer un secrétaire. M. Piéron est élu par 12 voix.

L'honorable M. Goulard tire son binocle, et, d'une voix qui dénote une certaine émotion, donne lecture de ces idées élevées qui se trouvent sur son papier :

« Messieurs et chers concitoyens, je suis appelé comme doyen d'âge à présider cette première séance; c'est un grand honneur pour moi, et j'en suis à la fois heureux et fier. »

« Le résultat des élections nous a surpris, je l'avoue. »

« Il a sans doute également surpris MM. les réactionnaires, nos adversaires. »

« Ils ont prudemment évité le combat, attendant peut-être, suivant leur coutume, la fin de la bataille pour se montrer. Mais, hélas! il n'y a pas eu de ballottage, et la victoire a été complète et définitive dans la journée même. »

« Notre vieille cité saumuroise, de tout temps si républicaine, qui est, comme le disait si bien l'un de nous il y a quelques jours, à l'avant-garde de l'armée républicaine dans l'Ouest, notre bonne ville de Saumur n'a pas l'habitude de se laisser battre. Elle vient de prouver, une fois de plus, son attachement inébranlable aux principes démocratiques. »

« Elle nous a nommés, nous tous républicains; elle a voulu ainsi voter pour l'ordre et la liberté. »

« Merci à tous. »

« Et puisque mon âge me vaut l'honneur de présider cette séance, permettez-moi un conseil, un seul. Les vieillards siment bien à en donner et laissez-moi vous dire dans cette enceinte :

« Plus de divisions, pas de rancunes, oublions le passé, serrons-nous loyalement le main dans une même pensée pour la même but : la prospérité de Saumur, en union avec toute la France, avec et par le gouvernement républicain qui travaille quand même et malgré tous les factieux qui l'attaquent, à rendre à cette chère France la force, la puissance, la gloire que les monarchistes lui ont fait perdre (sic). »

« Quel beau morceau d'éloquence! Comme c'est bien trouvé! M. Goulard a le triomphe facile; il reconnaît que les « réactionnaires » n'ont pas engagé la lutte, il se félicite de son succès, puis il attaque sans cause ni raison ses adversaires politiques, leur prêtant des intentions qu'il ne pourrait justifier.

fier. Du reste, qu'eussent-ils fait, en se montrant à la dernière heure, sinon emprunter aux républicains en général, et à ceux de Saumur en particulier, des procédés dont ceux-ci nous ont donné l'exemple la veille. La surveillance de l'élection? Pas heureuse, votre idée, monsieur Goulard!

Un peu plus loin, M. Goulard parle d'attachement inébranlable. Mais gare que cela ne porte malheur à la R. F. et à vous-même! D'autres cités ont jadis été proclamées par leurs édiles comme forteresses de la République, et aux dernières élections elles ont capitulé sans vergogne et évincé les imprudents conseillers qui avaient entrevu ces mêmes attachements. Quelle déception si un beau jour vous étiez à bas!

Ah! monsieur Goulard, votre conseil de vieillards du bon: « plus de divisions, de rancunes, oublions le passé »; seulement votre petite élucubration prêche le contraire. Qu'aviez-vous besoin de mettre en jeu les conservateurs, ou les réactionnaires si ça vous va mieux? Cependant, comptez sur leur générosité: ils vous le pardonneront ainsi que votre trait final contre la monarchie. Vous accusez tout le passé de la France monarchique, sans doute par ignorance; vous ne possédez donc pas votre histoire? Lisez les historiens républicains honnêtes et consciencieux; vous êtes trop intelligent pour ne pas revenir de votre erreur, et vous laisserez désormais les imbéciles débiter de pareilles sornettes.

Après la lecture de son factum, l'honorable élu donne communication à ses collègues des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, et les invite à procéder à l'élection du maire.

Il fait avant l'appel nominal suivant l'ordre des suffrages obtenus.

Sont présents: MM. Poitou, Poitevin, Pelon, Galbrun, Milon, Rivain, Boisson, Bonneau, Piéron, Doussain, Sargel, Combier, Cholet, Hubert, Lamy, Vinsonneau, Liénard, Girandier, Goulard, Bourguignon, Langlois, Guédon, Terrié, Grosbois.

MM. Borel, Coutard et Luard ne se sont pas présentés à l'appel de leurs noms, mais se sont excusés par lettre.

M. Combier réunit 21 voix; M. Goulard, 4; M. Vinsonneau, 4; bulletin nul, 1.

M. Langlois vérifie le bulletin nul. M. Goulard proclame M. Combier maire de Saumur et l'invite à venir prendre la présidence.

M. Combier se rend à ce désir, et remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font en l'appelant à la tête de l'administration.

Il invite le conseil à nommer un premier adjoint.

M. Liénard est élu par 17 suffrages, M. Vinsonneau a obtenu 6 voix, M. Boisson 4.

M. Combier proclame M. Liénard premier adjoint.

On passe aussitôt à l'élection du second adjoint.

M. Poitevin obtient 13 voix; MM. Vinsonneau, 7; Goulard, 4; Doussain, 4; Milon, 4; Boisseau, 4.

M. Poitevin n'a pas lieu d'être fier, n'ayant réuni que juste le nombre de suffrages nécessaires pour recevoir le mandat qui lui est ainsi marchandé.

M. Combier se lève pour prendre la parole et remercie de nouveau ses collègues, et promet de mettre à profit les conseils de leur doyen d'âge en travaillant à l'union et à la prospérité de la ville et de la République.

La Musique municipale entonne malencontreusement la *Marseillaise*, et l'on perd tout le reste du discours du maire qui est obligé de le rengainer et de lever la séance.

#### VICTIMES DE LA Foudre

L'orage de ce matin a fait à Varrains deux victimes. Les nommés Adolphe Buzard et Gouineau-Biet, s'étant mis à l'abri sous un noyer, ont été foudroyés. Adolphe Buzard a été tué raide. Quant à Gouineau, il a repris connaissance vers 1 heure, grâce aux soins intelligents et empressés du docteur Bon-temps qui s'était immédiatement transporté à Varrains.

Nous apprenons que M. ANDRIEU, successeur de M. DOUESNEL, *Epicier Centrale*, a obtenu de la maison Félix Potin, de Paris, la vente de tous ses produits qui seront vendus aux mêmes prix qu'au boulevard Sébastopol, Paris.

#### RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE

Par décret du 14 mai 1888, M. Mabile du Chêne (Georges-Louis-Marie-Gsétan), avocat à Saumur, a été nommé sous-lieutenant de réserve au 68<sup>e</sup> régiment de ligne.

#### Succès de l'Harmonie Saumuroise au Concours musical de Niort

Les musiciens de l'Harmonie Saumuroise, qui étaient partis pour Niort dimanche matin, accompagnés de M. Carichou, leur président, sont rentrés ce matin à 11 heures.

Ils concouraient en 3<sup>e</sup> division.

Disons tout de suite qu'ils se sont trouvés dans une position d'infériorité injuste, ayant comme concurrents les musiques de Cognac et d'Aigres, qui toutes deux contenaient des musiciens de régiments.

Ce fait mérite d'être signalé, d'autant plus que M. Goubeault a bien voulu accepter le concours dans ces conditions, ce qu'il était parfaitement libre de refuser.

Il a prouvé par là combien il était sûr de ses musiciens et de son excellente direction.

Voici les prix obtenus:

Exécution. — 2<sup>e</sup> prix à l'unanimité avec félicitations du jury et obligation de jouer désormais en 2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> section. Palme de vermeil, grand module.

Concours de lecture à vue. — 2<sup>e</sup> prix à l'unanimité; médaille de vermeil.

Concours de soli. — 3<sup>e</sup> prix: médaille de vermeil.

L'Harmonie Saumuroise a été admise à prendre part au concours d'honneur.

M. Carichou et M. Gondrand arriveront ce soir, vers 7 heures, gare d'Orléans, l'Harmonie ira recevoir son président porteur des récompenses et défilera dans la ville par les rues d'Orléans, Bodin et du Portail-Louis pour rentrer ensuite au siège de la Société, Café du Commerce, où un punch sera offert.

Nous ne voulons pas terminer cette nomenclature des succès de notre jeune société musicale, sans lui adresser nos bien sincères félicitations et nos encouragements à mieux faire encore pour monter plus haut sur le Parnasse musical.

Allons, messieurs, un peu d'ardeur, d'assiduité, de travail et de discipline, et la rampe que vous gravissez vous sera facile et douce, et bientôt il faudra compter avec vous dans les solennités musicales de la région.

Ce sera la meilleure récompense que vous puissiez donner à votre digne chef, M. Goubeault.

ANGERS. — Hier, un terrible accident a attristé les fêtes du concours hippique d'Angers, au Champ de Mars. Un cheval s'est dérobé et s'est jeté sur la foule. Un ouvrier, M. Benoit, marié et père de famille, a été culbuté, et le choc a été si violent qu'il a été tué sur le coup. Le corps a été transporté à l'hôpital.

#### L'EXPOSITION DE BARCELONE

Nous apprenons que la maison Charozé, horticulteur à Angers, a été chargée, par l'architecte-paysagiste de l'Exposition de Barcelone, de fournir les plantes décoratives et de serres nécessaires à l'ornementation de la grande exhibition espagnole.

C'est non-seulement un succès pour la maison Charozé, mais aussi pour l'horticulture angevine.

#### CONCOURS MUSICAL DE NIORT

Le concours, favorisé par un temps splendide, a réussi au-delà de toute espérance.

Le défilé des sociétés a eu lieu dans un ordre parfait.

Une foule énorme stationnait sur la parcour du cortège. Dimanche soir, le festival a été des plus brillants. La vaste place de la Brèche était littéralement couverte par la foule.

#### L'ACCIDENT DE TRÉLAZE

Sameil matin, un terrible accident a mis en émoi la commune de Trélazé.

Vingt-sept hommes étaient descendus dans le puits n<sup>o</sup> 2 de la carrière des *Petits Carreaux*. Ils travaillaient à une profondeur de six cents pieds à déblayer un éboulement survenu en février dernier ou, comme ils disent en leur langage, à relever une chute.

Tout à coup, ils entendent le bruit sec de graviers tombant de la voûte et s'aperçoivent que des pierres s'en détachaient. Mus par le sentiment d'un danger immense, ils se précipitent tous vers les échelles; au même moment, une masse énorme que l'on peut évaluer de 40 à 50 mètres cubes, d'un poids d'environ 80 à 100 mille kilogrammes, se sépare du ciel de la galerie et s'abat avec un fracas épouvantable.

Sur les vingt-sept ouvriers présents, six étaient plus ou moins engagés sous l'avalanche de pierres. L'un d'eux, le nommé Glaziou, debout contre la paroi de la galerie, était pressé par une masse rocheuse d'au moins 200 kilogrammes; il poussait des cris affreux, appelant au secours. Mais malheureusement, à cause de la position qu'il occupait, le sauvetage ne pouvait pas commencer par lui. On dégagea les cinq autres plus ou moins grièvement blessés, puis on sortit Glaziou de la terrible situation où il se trouvait.

Après les premiers soins donnés par un médecin des carrières et un autre docteur qui passait par là, on dirigea les six blessés sur trois voitures vers l'Hôtel-Dieu d'Angers. Le malheureux Glaziou a expiré en chemin. Les cinq autres blessés sont: Joseph Rousseau, il a de graves lésions internes; Stanislas Leroy, dont la jambe gauche est broyée et la jambe droite fracturée; René Brehier, qui a la cuisse emportée; Lepel, dont la jambe gauche est fracturée; Honneau, le moins atteint, n'a que des blessures légères à la tête et des contusions aux jambes.

A la mort de Glaziou il faut ajouter celle de Leroy, qui a expiré samedi soir.

Les deux décédés étaient mariés et père de famille.

#### LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS

Bourguail. — 20 votants. Ont été élus: MM. Lejouteux, maire, 19 voix; Girault, 1<sup>er</sup> adjoint, 19; Biennet, 2<sup>e</sup> adjoint, 19.

Tout le conseil est conservateur, le parti républicain n'est plus représenté au sein du conseil.

Poitiers. — M. Denisot, ancien négociant, a été nommé maire par 17 voix; un bulletin blanc.

M. Adren, doyen de la faculté des lettres, a été élu premier adjoint par 18 voix et M. Pasquier second adjoint par 19.

Tours. — Aucun changement. M. le docteur Fournier a été élu maire par 28 voix sur 33 votants. MM. Letellier, Gorce et Loiseau ont été nommés adjoints.

POITIERS. — Les bohémien. — Dans l'après-midi de mardi, l'attention des habitants de la route de Lessard, et ceux de la route de Paris était attirée par le bruit d'une dispute d'abord, et de gémissements ensuite.

Après renseignements, on apprit que des bohémien en station sur la route de Paris, au-dessous des roches du Porteau, avaient, à la suite d'une dispute, joué du couteau.

Lorsqu'on s'approcha du lieu de la rixe, on se trouva en présence d'un enfant qui appelait au secours, et demandait aide en faveur d'un homme presque nu qui était étendu sur le bord des rochers, et portait au côté droit une blessure ayant plusieurs centimètres d'ouverture, faite par une arme tranchante.

L'enfant raconta en menu la dispute qui avait eu lieu, et déclara que l'agresseur s'était enfui dans la direction de Grand-Pont.

La police a été prévenue dans la soirée.

Le blessé est un sieur Fuchs, bohémien, dont la femme a été arrêtée par la police de Poitiers pour mendicité.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu par les soins de la police. Son état est assez grave.

M. le baron Camille de Rochetaillée, qui avait été désarçonné à la deuxième réunion de la Société hippique du Rhône, le 10 mai dernier, est mort vendredi matin au parc de Bonnetière, d'où il n'avait pu être transporté dans le département de la Loire, en raison de la gravité de son état.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT, rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

#### NOUVELLES MUNICIPALES

BAGNEUX. — Maire, M. Chumeau; adjoint, M. Arrault.

S'-HILAIRE-S'-FLORENT. — Maire, M. De Lavallette; adjoint, M. Grosbois.

NEULLÉ. — Maire, M. Le Pelletier de Salvart fils; adjoint, M. Ledroit, notaire.

Paris, 22 mai, 1 h. 32 soir.

Le conseil des ministres a pris aujourd'hui une décision importante.

Elle a trait au dépôt annuel du budget par le gouvernement.

Primitivement on avait pensé fixer ce dépôt au mois d'octobre comme limite obligatoire.

Mais on a finalement adopté la formule suivante:

Le ministre des finances se présentera devant la Chambre et déposera le budget au plus tard à la première session ordinaire ou extraordinaire qui suivra celle où le dernier budget aura été voté.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n<sup>o</sup> 2, un Cabinet d'Architecte-Expert-Métreur-Vérificateur.

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

## HERNIES

Guérison radicale par le BANDAGE ÉLECTRO-MÉDICAL MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n<sup>o</sup> 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à Saumur Dimanche 27 mai, hôtel de Londres, de 10 h. du matin à 6 h.; à Tours, les 28 et 29, hôtel Richelieu.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

Jusqu'à ce jour, les bandages n'ont été que de simples appareils pour contenir les hernies, MM. MARIE frères, médecins herniaires à Paris; ont résolu le problème de guérir radicalement les personnes atteintes de cette maladie au moyen du bandage électro-médical, qui, par son action électrique, resserre et cicatrise l'ouverture herniaire et assure la guérison radicale en peu de temps. Ce résultat a lieu sans faire éprouver la moindre souffrance et n'empêche pas de vaquer à ses travaux habituels.

Librairie ABEL PILON, rue de Saumur, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Lux-Étoiles, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

PAR CHARGES CERTAINES DE

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHARGES CERTAINES DE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAR

LA VÉRITABLE EAU DENTIFRICE

**BOTOT**

est seule approuvée

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Sa supériorité sur les autres dentifrices est

donc bien affirmée par une aussi sérieuse

recommandation; ainsi l'emploi simultané

de l'EAU et de la Poudre de BOTOT

est-il spécialement indiqué.

Écrire la signature: M. J. BOTOT,

ENTREPOT: 229, Rue Saint-Hippolyte, PARIS

France & Étranger: chez les principaux Commerçants

Le ROS BOYVEAU-LAFFECTEUR

à l'Iodure de Potassium, est le médicament par

excellence pour guérir les accidents syphilitiques

anciens ou rebelles: *Ulcers, Tumeurs,*

*Gonorrhées, Eruptions,* ainsi que le *Lympho-*

*tisme, la Scrophule et la Tuberculose.*

Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez

J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu,

et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR

60 ans de Succès. La seule guérissant sans lui

rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien,

102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODOT, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Doune, n° 7, et de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

## VENTE

PAR LICITATION, Entre Majeurs et Mineur. Aux enchères publiques, D'UN

### Morceau de Terre

Situé commune de Parnay.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 17 juin 1888, à trois heures du soir, en la salle de la Mairie de la commune de Parnay, par le ministère de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de: 1<sup>o</sup> M. René Esnault, cultivateur, demeurant à Parnay; 2<sup>o</sup> M. Léon Esnault, meunier, cultivateur, demeurant aussi à Parnay;

Ayant M<sup>e</sup> Louis ALBERT pour avoué; En présence de M. René Piette père, charbon, demeurant à Parnay, pris au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Alfred Esnault, son petit-fils, issu du mariage d'entre le susdit sieur René Esnault et dame Léonore Piette, son épouse, décédée;

Ayant le sus-nommé M<sup>e</sup> V. LE RAY pour avoué;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Jean Esnault, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur sus-nommé,

Il sera procédé à la vente par licitation, aux enchères publiques, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau, de l'immeuble ci-après désigné.

#### DÉSIGNATION

##### LOT UNIQUE.

Un morceau de terre, sis au lieu dit le Vachelon, commune de Parnay, d'une contenance de vingt-huit ares, joignant au levant un sentier, au midi M. Guérou, sentier entre, au couchant Daviau et Frébot.

Sur la mise à prix de... 500 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-huit, par le greffe. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le Mercredi 30 Mai 1888, à une heure,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON,

#### UNE BELLE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

Située à Parnay, Commune de Villebernier.

Comprenant: Une GRANDE MAISON D'HABITATION, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une FERME, le tout contenant sept hectares cinquante ares.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

### AFFERMAGE DE BIENS COMMUNAUX

Le DIMANCHE 10 juin 1888, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, il sera procédé par le mini-ter de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à l'affermement de divers biens, situés commune des Rosiers, dont la désignation suit:

#### Article premier.

Trente hectares de terre labourable, situés aux Champignons, joignant le chemin de la Bloirie à la Planché-Princay, la pièce de terre de la Planché-Princay, le surplus du commun, la route de Beaufort et divers propriétaires.

#### Article deuxième.

Dix hectares de terre, situés aux lieux dits la Planché-Princay, la Maison-Neuve et le Petit-Bois.

#### Article troisième.

Dix hectares de terre, situés aux Hettes.

#### Article quatrième.

Un hectare de terre, aux Champignons.

#### Article cinquième.

Un hectare de terre, situé au même lieu.

#### Article sixième.

Un hectare de terre, situé aussi au même lieu.

#### Article septième.

Et soixante-six ares de terre, situés aux Hettes.

S'adresser, pour tous renseignements:

Soit au Secrétariat de la Mairie, soit audit M<sup>e</sup> BEAUMONT, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le MARDI 29 mai 1888, à une heure, A Saumur, étude de M<sup>e</sup> BRAC.

#### I

DEUX MAISONS contiguës, rue d'Orléans, 8 et 10; loués 2,000 fr. à MM. Favereau et Souchard.

#### II

MAISON, à Saumur, rue de la Visitation, n° 55, louée 100 fr. à M. Beaumier.

#### III

L'emplacement d'un moulin, avec onze ares de terrain, au canton des Moulins.

#### IV

Onze ares de pré et quêtiers, au Petit-Puy.

Le tout dépendant de la succession de M. ABEL BIANQUIN.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le VENDREDI 25 Mai 1888, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Comédie, n° 23, ancienne maison PICHERRIT et VOISIN.

Il sera vendu:

Armoires, bois de lits, buffets, commodes, armoires à glace, lits en fer, tables de toilette et autres, bureaux, commodes-toilette, canapés, chaises longues, fauteuils Voltaire et de bureau, chaises garnies, grandes glaces, pendules, flambeaux, candélabres, rideaux, portières, tapis;

Objets de literie, sommiers, éredons, couvertures, draps, nappes, serviettes, vaisselle et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

### FOURRAGE VERT

A partir du 15 Mai, M. BRUNET, marchand de fourrages, 23, rue de la Petite-Bilange, aura du fourrage vert, qu'il pourra faire rendre à domicile.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE DES IMMEUBLES

A Saumur, en l'étude dudit M<sup>e</sup> GAGNAGE, Le samedi 16 juin 1888, à 4 heures de l'après-midi,

#### CI APRÈS.

Situés à Saumur, quartier de Nantilly, Appartement à M. FOURNÉE-GONDOUIN, d'Angers.

#### 1<sup>er</sup> LOT.

Un morceau de terre clos de mur, sur lequel existe une petite maison, le tout situé au lieu dit Grenelle, d'une superficie de vingt-deux ares environ, joignant au levant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Ferné Kaiser, et au nord M. Chevalier.

#### 2<sup>e</sup> LOT.

Un clos de vigne, situé au même lieu, en face le précédent, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares et sur lequel existe également une petite maison, le tout joignant au couchant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Couassin et au nord M. Bodin.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire, ou à M. TAYEAU-NICOLAS, expert à Baugneux.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, 17, rue Beaurepaire.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAGNAGE,

Le SAMEDI 2 JUIN 1888, à une heure de l'après-midi,

En totalité ou par parties, Au gré des acquéreurs

### LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la communauté de biens ayant existé entre les époux REVEILLON-TOUZEAU.

#### Article premier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Lots).

UNE MAISON, située à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 46, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, bangers, puits, jardin, le tout d'une contenance de 8 ares environ.

Cette maison pourra être divisée en deux lots qui seront mis aux enchères d'abord séparément, et ensuite réunis.

#### Article deuxième (3<sup>e</sup> Lot).

Un morceau de terre et vigne, situé aux Champs-Gâtineau, commune de Saumur, d'une contenance de huit ares vingt-trois centiares, joignant au midi M. Expert, au nord MM. Ribot et Poitevin, et au couchant un chemin.

#### Article troisième (4<sup>e</sup> Lot).

Un autre morceau de vigne rouge, situé à la Marigrolle ou le Clos-Bonnet, contenant environ quatre ares, joignant au nord Pasquier-Bellet, au midi Aubin-Buzard, au levant Poitevin, et au couchant un chemin.

#### MISES A PRIX

Premier Lot...	6,500 fr.	9,000 fr.
Deuxième Lot...	2,500 fr.	
Troisième Lot.....	200 fr.	
Quatrième Lot.....	100 fr.	

Total des Mises à prix: 9,300 fr.

Entrée en jouissance le 24 juin 1888

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges, et à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, rue du Portail-Louis.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

### MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur;

Avec valets Magasins, Caves,

R-mises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert,

rue Dacier, 28.

### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.

Prix très avantageux.

### A VENDRE

BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces

S'adresser à M. DROUVAULT, place du Mouton, Saumur.

### Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

## COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapellets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

## 6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflotte, PARIS

### UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles de sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains: elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts: c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants: SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet; NELLA, par Martial-Moulin; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1<sup>er</sup> novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBE CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement: Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adressez les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

### Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnela; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.